RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU CHANVRE

L'association interprofessionnelle du chanvre (Interchanvre) a demandé une extension de son accord interprofessionnel du 20 janvier 2021 portant sur des cotisations financières visant à financer des actions d'intérêt général pour la filière française du chanvre pour les campagnes 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationcvo-grandesscultures@agriculture.gouv.fr* en indiquant en objet du message *« Interchanvre 2020-2023 »* ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau des grandes cultures, semences végétales et des produits transformés, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Annexe 1 Plan d'actions et budgets prévisonnels

Interchanvre	2021	2022	2023
I- Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinée à l'article 164(4) du règlement (UE) n° 1308/2013 du 17 décembre 2013)			
a) Connaissance de la production et du marché			
a1) sur les marchés du chanvre à l'international : La priorité est de comprendre l'évolution des marchés pour mieux anticiper. InterChanvre continuera l'initiative prise en 2019 d'éditer un rapport par an sur les différents pays ciblés afin de permettre aux chanvrières d'anticiper au mieux. **Trois livrables annuels :**			
Etat des lieux par pays		12 000 €	
Bulletin des brevets déposés par pays		6 000 €	
Alertes d'actualité internationale	1 500 €	1 500 €	1 500 €
50 jours homme (dont 22 jours InterChanvre) + charges de structure par an	24 750 €	24 750 €	24 750 €
a2) ***sur le marché alimentaire :*** *pour les campagnes 2021/22/23 la nécessité d'outiller les prescripteurs de l'industrie agroalimentaire (PIA) pour qu'ils intègrent du chanvre dans leurs compositions de recette ou de produits transformés est une priorité, aussi bien pour la restauration commerciale que pour la restauration hors domicile. La cible des sportifs sera également travaillée.* ***Les 3 axes :***			
Mieux connaitre les PAI	1 700 €	16 000 €	16 000 €
La restauration hors domicile commercial	8 000 €	14 000 €	14 000 €
Les besoins en protéines de sportifs de haut niveau	5 300 €	10 000 €	20 000 €
80 jours homme + charges de structure par an	39 600 €	39 600 €	39 600 €
e) protection de l'environnement			
Notre production et la première transformation étant déjà respectueuses de l'environnement, la priorité est de développer nos marchés afin de diminuer leurss impacts environnementaux. ***Les 3 sujets suivants :***			
Consolider les marchés du bâtiment *Budget de subvention à aller chercher*			
Consolider le marché de la plasturgie *Budget lobbying*			
Consolider le marché de l'alimentaire	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Développer les niveaux de transformation pour augmenter les marges *Budget Com*			
66 jours homme pour le bâtiment + 4 j plasturgie + 20 j alimentaire = ***100 jours + charges de structure par an***	32 670 €	32 670 €	32 670 €
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ;			
f1) Plan de communication en annexe	50 000 €	50 000 €	60 000 €
f2) Le lobbying européen : *Fin de la PAC, Green Deal européen dont les objectifs et stratégies sectorielles associées* ***lobbying français :*** *fin de la Mission d'information, Plan de relance et possibilité aux moments des élections*	100 000 €	110 000 €	120 000 €
80 jours homme + charges de structure	39 600 €	39 600 €	39 600 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;			
Labellisation de la "France Hemp fiber"	1 000 €		
Evolution du label "Chènevotte batiment" *Budget CenC*			
Création de l'observatoire des marchés			
10 jours homme pour le label Fibre+ 3 j chènevotte + 7 j observatoire = ***20 jours + charges de structure***	9 900 €	9 900 €	9 900 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement			
j1) Partenariat avec Terres inovia et mises en place dans les bassins de production pour répondre aux attentes du terrain ***Trois livrables :***			
Un rapport final	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Une enquete culturale			
Le guide de culture triennal			
j2) les impacts environnementaux : captation carbone du chanvre, fertilisation et biodiversité	30 000 €	30 000 €	20 000 €
j3) R&D au stade floraison	30 000 €		
50 jours hommes + charges de structure par an	24 750 €	24 750 €	24 750 €
Total	**463 770 €**	**485 770 €**	**487 770 €**